

CONTRAT DE RESERVATION LES ALLUES

PARTIE 1 à remplir et à retourner au CAF sous huitaine

Nota : Ce document de réservation peut être rempli directement sur ordi: (ça demande 5 mn) : Saisir les renseignements, le sauvegarder et le renvoyer en fichier joint par mail ou par courrier pastal.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse :

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ E mail : _____

Séjour (jj/mm/an) du : _____ au : _____ pour : _____ personnes

CATEGORIES Tarifs CAF CHALON 2017 + taxes de séjour .	TARIFS Saison de ski	TARIFS Hors saison	Nb de personnes	Nb de nuits	TOTAUX
Touristes	18	13			
Groupes a partir de 9 personnes (règlement unique)	16	13			
Membres CAF CHALON SUR SAONE	11	10			
CAF CHALON SUR SAONE moins de 25 ans	7	7			
CAF, Ski Club Chalon s S. et Amis de la Vanoise	14	12			
Enfants de moins de 8 ans	0	0			
Journée	2	2			
Chalet Complet (hors saison uniquement)		150			
Saison= du jour d ouverture ou jour de fermeture des remontées méca- niques			TOTAL séjour		
Vu le nb restreint de places il n y a pas de gratuité pour les encadrants CAF			Arrhes 50%		
A verser à l ordre de : CAF CHALON LES ALLUES Espace Jean Zay 4 rue Jules Ferry 71100 CHALON SUR SAONE.			Solde		

Je déclare avoir pris connaissance du règlement ci joint.

A : _____ Le : _____ Nom du loueur : _____

PARTIE 2 (réservé au CAF)

CHALON SUR SAONE LE

Nous confirmons votre réservation aux dates ci dessus pour le chalet :

Le code d accès pour ce chalet aux dates souhaitées est:

CHEQUE N° : _____ BANQUE : _____

DE : _____

CHEQUE N° : _____ BANQUE : _____ DE : _____

Madame, Monsieur,

Merci de retourner le contrat renseigné à notre secrétariat par mail à : clubalpinchalon@9business.fr à réception, notre secrétariat vous retournera la confirmation, En attendant le chalet est considéré comme libre. . Merci d'envoyer vos chèques sous huitaine. Modifier le tableau ci contre en cas de différence avec la réservation et le retourner au CAF avec votre solde.

REGLEMENT DU CHALET DES ALLUES

1 – RESERVATIONS.

- La réservation est **obligatoire** quelque soit le nombre de personnes.
- Aucune réservation ne pourra être prise avant quatre mois, sauf pour les adhérents du CAF Chalon
- L'hébergement individuel reste possible sans réservation, dans la limite des places disponibles. Se renseigner au secrétariat ou auprès du responsable du chalet.
- Les réservations se font **uniquement** au secrétariat aux jours et heures d'ouverture
- La base des tarifs est celle de la fédération. Le montant des arrhes est fixé à 50% de la somme due.
- **Le CONTRAT DE RESERVATION doit être rempli et retourné au maximum dans les quinze jours accompagné de 1 cheque d'arrhes et de 1 de solde. Paiement effectué uniquement par la personne ayant réservé.**
- Les chèques doivent être libellés à l'ordre de : CAF CHALON S/S AONE LES ALLUES et envoyés au CLUB ALPIN FRANÇAIS – 4 rue Jules Ferry - 71100 CHALON SUR SAÔNE.
- Les réservations pour les sorties inscrites au bulletin du CAF de Chalon sont prévues pour 18 places.
- La réservation n'attribue pas l'exclusivité du chalet, il peut y avoir plusieurs groupes.
- Une confirmation de réservation est envoyée dès réception du document de réservation renseigné.
- Les arrhes ne sont remboursables que si le désistement intervient par **écrit** ou **mail** au plus tard quinze jours (date de la poste) avant le séjour.
- En cas de désistement partiel ou de réduction des nuitées non communiqués par écrit au plus tard quinze jours avant le début du séjour, les arrhes afférentes ne pourront pas être déduites du nouveau solde.
- En cas de personnes ou de nuitées supplémentaires, **le paiement du nouveau solde sera effectué uniquement par la personne ayant réservé.**
- La confirmation de réservation doit être **PRESENTEE** au moment du paiement du solde.
- Le CAF peut fournir, sur demande, une facture aux personnes et organismes.

3 – CONSIGNES GENERALES. –

- Respectez le matériel, le règlement, la tranquillité des riverains et des personnes présentes
- Heure d'arrivée : après 10 heures - Heure de départ : avant 10 heures.
- Pensez à apporter : sac de couchage, torchons à vaisselle, chaussures d'intérieur,
- Ne pas circuler avec de grosses chaussures à l'intérieur du chalet.
- IL est interdit de dépasser la capacité de couchage homologuée. De 18 personnes.
- Il est interdit de fumer.
- Les animaux ne sont pas acceptés par mesure d'hygiène.
- En cas de vol le CAF décline toute responsabilité.
- Pendant le séjour, en l'absence de responsable CAF, tout locataire est subrogé dans les droits et obligations du CAF relativement à la sécurité. Le CAF ne saurait être tenu responsable du manquement à toutes ces règles. Le locataire s'engage à respecter les consignes de sécurité et à prendre connaissance des consignes d'évacuation affichées. Les chalets sont surveillés par une centrale d'alarme commandée par boîtiers à bris de glace et détecteurs de fumée.
- Faire la vaisselle au fur et à mesure et assurer la propreté même s'il y a un responsable CAF
- Mettre les déchets dans les poubelles dédiées. **Les bouteilles en verre doivent être remportées**
- Avant de partir : ETEINDRE le gaz, les lumières et les radiateurs. Fermer les portes et les volets.
- **LE CHALET DOIT ETRE RENDU PROPRE** sans aucune nourritures.. Une somme forfaitaire de 50 € sera réclamée à la personne ayant réservé dans le cas où le chalet serait laissé en désordre ou particulièrement malpropre.